

D.I.U. ÉCHOCARDIOGRAPHIE

Responsables Universitaires : Prs. M. GALINIER et O. LAIREZ

En association avec les Universités de Bordeaux et Limoges

Durée : 2 ans

Accès :

Formation Initiale :

- Étudiants de 3^{ème} cycle en médecine inscrits en DES de Cardiologie et Maladies Vasculaires ou engagés dans la filière de Pathologie Cardiovasculaire,
- Dans la limite des places disponibles et après accord du responsable de l'enseignement les étudiants de 3^{ème} cycle spécialisés en Anesthésie-Réanimation (à partir de la 3^{ème} année) et Réanimation Médicale,
- Par dérogation accordée individuellement : un étudiant engagé dans une autre filière de spécialité peut être autorisé à préparer le DIU compte-tenu d'un intérêt particulier pour cette formation complémentaire (exemple : Cardio-Pédiatrie, Médecine d'Urgence),
- Étudiants de nationalité étrangère inscrits en DFMS/DFMSA de Cardiologie.

Formation Continue :

- Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne, ou hors Union Européenne titulaires du DES de Cardiologie et Maladies Vasculaires, ou du DES de Médecine Cardiovasculaire. Dans la limite des places disponibles, les docteurs en médecine titulaires du DES d'Anesthésie-Réanimation ou DESC de Réanimation Médicale,
- Par dérogation accordée individuellement : un médecin spécialiste peut être autorisé à préparer le DIU compte-tenu d'un intérêt particulier pour cette formation complémentaire (exemple : Cardio-Pédiatrie, Médecine d'Urgence),
- Infirmier(e) DE titulaire d'un diplôme français ou de l'Union Européenne : par dérogation accordée individuellement, l'inscription au seul niveau 1 du diplôme peut être autorisée aux professionnels paramédicaux justifiant d'une année d'expérience professionnelle au moins dans le domaine de l'échographie,
- Ingénieurs biomédicaux, vétérinaires titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne : par dérogation accordée individuellement, l'inscription au seul niveau 1 du diplôme peut être autorisée aux professionnels paramédicaux justifiant d'une année d'expérience professionnelle au moins dans le domaine de l'échographie.

Critères de sélection :

Lettre de motivation et CV + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DIU demandée(s)

Par dérogation accordée individuellement une inscription en 2^{ème} année avec dispense de la 1^{ère} année peut être accordée pour tout médecin cardiologue titulaire d'un DU Échocardiographie obtenu à l'Université Toulouse 3-Paul Sabatier ou dans une autre Université française avant 1995 après autorisation du Professeur responsable.

Capacité d'accueil : 15 candidats minimum pour chaque année, au niveau de l'ensemble des 3 Universités.

Objectifs pédagogiques :

- 1) Savoir réaliser et interpréter un échocardiogramme avec doppler **par voie transthoracique** en pathologie cardiovasculaire, en pathologie générale et en anesthésie-réanimation
- 2) Savoir réaliser et interpréter un échocardiogramme avec doppler **par voie transoesophagienne**, en pathologie cardiovasculaire et en anesthésie-réanimation.

Organisation - date et lieux :

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du DIU

Contrôle des connaissances - Évaluation :

MODALITÉS d'ÉVALUATION des acquis du DIU* 1^{ère} et 2^{ème} année
Examen final ECRIT
Epreuve finale pratique / simulation
Validation de stage

*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U

Montant des inscriptions en formation initiale par an :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel + 300 euros

Montant des inscriptions en formation continue par an :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel
+ Frais pédagogiques de 1050 euros.

Renseignements :

Mme LAYRAC Françoise : 05 61 32 26 63 – E-mail : galinier.secuniv@chu-toulouse.fr
Hôpital Rangueil – Service de cardiologie A – Avenue Pr Jean Poulhès
TSA 50 032 – 31 059 Toulouse cedex 9